

académie
Dijon



Circonscription de Tournus

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Réunion de directeurs

Jeudi 10 décembre 2015

Liste écoles TOURNAIS	Exercices évacuations (3 annuels)				PPMS		
	Exercice 1 réalisé oui/non	Date de sa réalisation	Exercice 2 réalisé oui/non	Exercice 3 réalisé oui/non	Déjà existant	Date de mise à jour (circulaire du 25-11-2015)	Date <u>ex.confin.</u> avant 18-12-2015
CHARRECEY							
DRACY LE FORT							
GIVRY ELEM							
GIVRY MAT							
JAMBLES							
MELLECEY							
MERCUREY							
St DESERT							
St JEAN DE VX							
St MARD DE VX							
BARIZEY							
St DENIS DE VX							
St MARTIN S/M							
BUXY ELEM							
BUXY MAT							
MARCILLY LES B							
MESSEY S/G							
MOROGES MAT							
MOROGES ELEM							

Suite aux attentats du 13 nov.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Ne pas stationner
devant l'établissement
à la dépose ou à la
récupération de l'élève



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015



Dernières consignes de sécurité

- ▶ Deux circulaires concernant la sécurité ont été publiées au BO n°44 du 26 novembre 2015.
- ▶ La première (co-signée par la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministre de l'intérieur) liste les consignes de sécurité applicables.
- ▶ Ces mesures doivent être mise en œuvre sous 30 jours ouvrées.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835
Circulaire n° 2015-206 du 25-11-2015
- ▶ La seconde circulaire concerne les PPMS. Elle se présente sous la forme d'un guide qui comporte notamment une fiche attentats.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837
Circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015

Dernières consignes de sécurité

- ▶ « L'ensemble des outils de prévention et de protection des élèves et des personnels sera mobilisé [...] en lien avec les collectivités locales, en particulier les mairies et les services de police et de gendarmerie et dans le fonctionnement intérieur de l'établissement »
- ▶ « Plusieurs dispositions existent pour assurer la sécurité des établissements scolaires. Elles devront être présentées lors du prochain Conseil d'école »

Objectif du PPMS

Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs

« Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou à des situations d'urgence particulières (intrusion des personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Chacun doit s'y préparer, notamment dans le cas où leur ampleur retarderait l'arrivée des services de secours et où l'école ou l'établissement scolaire se trouveraient momentanément **isolés**. »

Mise en œuvre du PPMS

- Elaboré par le directeur et l'équipe enseignante, avec l'aide éventuelle de l'assistante de prévention de la circonscription, et en association avec la mairie.
 - Evalué au moins une fois par an. **À évaluer cette année entre le 1^{er} et le 2nd exercice de confinement.**
 - Présenté au 1^{er} conseil d'école, **au 2nd pour cette année.**
- Exercice de confinement avant le 18 décembre 2015 avec compte-rendu en version numérique pour l'IEN et la mairie.

Le PPMS doit permettre de répondre à 6 questions

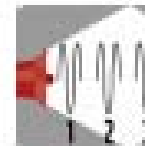
- 1 - **Quand** déclencher l'alerte et activer le PPMS ?
- 2 - **Comment** déclencher l'alerte ?
- 3 - **Quelles consignes** appliquer dans l'immédiat ?
- 4 - **Où et comment** mettre les élèves et les personnels en sûreté ?
- 5 - **Comment gérer la communication** avec l'extérieur ?
- 6 - **Quels documents et ressources** sont indispensables lors de l'activation du plan ?

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

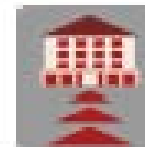
Série de trois cycles

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 7 secondes (4F)
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles

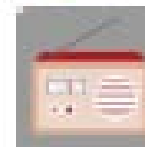


Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

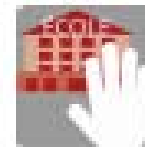
Écoutez le radio.
Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu :Mhz
FRÉQUENCE France Info :Mhz
FRÉQUENCE France Inter :Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
.....Mhz
(à compléter)



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Rédaction du PPMS

Vous trouverez sur le site de l'Inspection la version numérique à compléter du nouveau formulaire ministériel (circulaire 2015-205)

→ réactualiser l'ancien PPMS pour le remettre à jour en fonction des modifications internes de l'école : salles , issues de secours, cha

Fiches N°2.3.5.6.7.8.9 et 10 issues du guide d'élaboration du PPMS



Annexer le ou les plans détaillés des locaux de l'école

Demander sur le site officiel des particuliers les fréquences attribuées à une commune.
<http://www.radiofrance.fr/annuaire/annuaire-radiofrance>

FRÉQUENCE France Bleu :Mhz
 FRÉQUENCE France Info :Mhz
 FRÉQUENCE France Inter :Mhz
 FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
 Europe Info 107.7Mhz

DIRECTEUR (TELE) ou Responsable	
<ul style="list-style-type: none"> Activer le plan particulier de mise en sûreté S'occuper de la mise en place des différents postes Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités 	<input type="checkbox"/> Numéro de téléphone auquel cette personne pourra appeler par les autorités en les secours : Tél. fixe : (si possible différent du numéro du standard) Mobile (numéro) :
PERSONNES RESSOURCES (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)	
<ul style="list-style-type: none"> Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Contrôler l'accès de l'établissement 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Gérer les communications téléphoniques (secours, familles...) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'enregistrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents) 	<input type="checkbox"/>

► Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

► Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

► Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

ANNUAIRE DE CRISE¹

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT

LIGNE DIRECTE : (à communiquer aux autorités et aux secours)

ADRESSE :

ACCÈS DES SECOURS :

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT² :

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
Éducation nationale		
Rectorat	Michel PERON	03.80.44.87.09
Direction académique	Didier DELHOMME	03.85.22.55.36
IEN (1 ^{er} degré)	Gérard BUIRON	03.85.51.17.65
Directeur/trice	port : 06.29.02.31.77
Préfecture		
Sécurité civile
Mairie		
Service éducation
Service environnement
Secours		
Pompiers	18 ou 112
SAMU	17 ou 112

Les fiches suivantes

- ▶ **Fiche 7 : trallette de première urgence**
 - La liste s'est allongée : flacons de solution hydro alcoolique, dosettes de sérums physiologique, pince à échardes, thermomètre frontal, coussin réfrigérant, talkies-walkies, masques de protection.
- ▶ **Fiche 8 : fiche des effectifs élèves absents ou blessés**
 - À établir avant l'exercice: une fiche par classe, à compléter pendant l'exercice
- ▶ **Fiche 9 : fiche individuelle d'observation**
 - À photocopier avant l'exercice, une fiche par élève blessé ou indisposé à remplir pendant l'exercice

Les fiches suivantes

- ▶ **Fiche 10 : consignes en fonction de situations spécifiques**
 - Traitement des urgences prioritaires
 - Protocoles à respecter selon les signes observés
- ▶ **Fiche 11 : Information préventive des populations sur les risques majeurs**
 - Dossier DDRM
 - Dossier DICRIM
- ▶ **Fiche 12 : Prise en compte de la dimension éducative**



Les services de l'État de Saône-et-Loire



Contacts

Sites de la région

Recherche ...

ok

- Services de l'État
- Politiques publiques
- Actualités
- Publications
- Démarches administratives
- Vous êtes ...

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Risques naturels et technologiques > Dossier départemental des risques majeurs > Dossier départemental sur les risques majeurs

Dossier départemental des risques majeurs

Dossier départemental sur les risques majeurs

Article créé le 06/08/2012 par Préfecture de Saône-et-Loire

Mis à jour le 20/03/2015

Dossier départemental sur les risques majeurs



Le Dossier Départemental des Risques Majeurs regroupe les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département.

 [Consulter le dossier départemental des risques majeurs de Saône-et-Loire](#) (format pdf - 8.1 Mo)





Aa⁺ Aa⁻ 

RUBRIQUES

Rechercher une commune à risques

Consultation de la base de données Gaspar

Modèles IAL

FAQ IAL

Guide IAL

Relancer une recherche

Résultat de la recherche

Tournus

Code Insee : 71543 - Code postal : 71700

Population : 5849

Département : SAONE-ET-LOIRE - Région : Bourgogne

[AFFICHER TOUT](#)

Risques

État des risques naturels, miniers et technologiques

Information préventive

Besoin d'aide ?

- 3 personnes référentes :

Michel PERON
Conseiller de prévention académique
michel.peron@ac-dijon.fr
03.80.44.87.09

Didier DELHOMME
conseiller technique DSDEN71
sst-cp71@ac-dijon.fr
03.85.22.55.36

Christine FAVIER
Assistante de Prévention de Circonscription (APC)
cpeps.tournus@ac-dijon.fr
03.85.51.32.33

Pour résumer, en pratique.....

On retrouve dans l'espace de confinement :

- Un exemplaire du PPMS actualisé
- Les fiches 8 pré-remplies
- Des fiches 9 en quantité suffisante
- La mallette de secours

On retrouve des fiches repères dans l'école :

- Fiche 3 affichée dans chaque classe
- Fiche 5 à disposition de tous (classe, bureau du directeur)
- Fiche 6 au bureau du directeur (n° confidentiels)
- Fiche 8 dans chaque classe, pré-remplie et immédiatement accessible dans le registre appel

Exercice n°1 de confinement : avant le 18 décembre 2015

Les services de secours, police/gendarmerie et la commune doivent être alertés de la tenue des exercices (possibilité de prévenir par mail) d'évacuation incendie et de confinement.

Mettre l'accent sur l'observation, portée si possible par un conseiller municipal ou le maire, la gendarmerie, les pompiers...



Entre le 18 décembre et le 20 janvier, le bilan de l'exercice de confinement saura faire évoluer le PPMS établi dans l'urgence.



Avant le 20 janvier 2015, envoi en versions numériques du PPMS et du CR de l'exercice 1 de confinement à l'APC pour transmission à l'IA-DASEN par voie hiérarchique.

Exercice n°1 de confinement

le déroulement

Cf. Fiche d'aide à l'attention des directeurs
« Organiser le 1^{er} exercice de confinement »

▶ **Avant**

- Mettre à jour le PPMS
- Préparer les élèves et les personnels
- Choisir une journée d'occupation normale
- Communiquer sur l'exercice

▶ **Pendant**

- Donner l'alerte
- Evacuer pour se regrouper
- Rassembler
- Compter
- Se déconfiner

Exercice n°1 de confinement

le déroulement

▶ **Après**

- Réintégrer les locaux évacués
- Recueillir les ressentis
- Dresser un premier bilan
- Annoncer un prochain exercice

▶ **Evaluation globale de l'exercice**

- Rassembler les personnels et enseignants ayant participé à l'exercice, en hors temps scolaire
- Evaluer l'exercice
- Envisager les remédiations possibles
- Programmer l'exercice suivant

Pour résumer, les exercices annuels ...

3 exercices d'évacuation incendie

Un par trimestre, dont le premier en septembre, et le second avant le 18 décembre, selon trois modalités graduelles :

- avertir élèves + enseignants et personnels
- avertir enseignants et personnels
- n'avertir personne , inviter les pompiers si possible

2 exercices de confinement

1. avant Noël

(avertir les familles qu'un exercice aura lieu dans l'école)

2. avant les grandes vacances

-> Evaluation annuelle du PPMS

La dimension éducative

- ▶ Notre rôle est de protéger mais également d'éduquer
- ▶ Supports de réflexion avec des élèves de cycle 2 et 3
 - Arlette la tortue d'alerte
 - Expliquer le terrorisme
 - <https://www.youtube.com/watch?v=67mHwCeS2VM> Milan Presse
 - <https://www.youtube.com/watch?v=Min5dj90Wy8> Professeur Gamberge
 - Expliquer le risque majeur, le SNA, le confinement et déconfinement au cycle 3
 - Jamy Gourmaud présente Alerte dans l'estuaire



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible

2/ SE CACHER

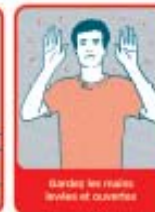


3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

